



**HAL**  
open science

# Formation universitaire et service des Etats dans les milieux canoniaux à la fin du Moyen Âge

Jean-Michel Matz

► **To cite this version:**

Jean-Michel Matz. Formation universitaire et service des Etats dans les milieux canoniaux à la fin du Moyen Âge. *Eglise et Etat, Eglise ou Etat? La place des clercs dans la genèse des Etats modernes*, 2014, Paris-Rome, France. pp.141-144. hal-03431002

**HAL Id: hal-03431002**

**<https://hal.univ-angers.fr/hal-03431002>**

Submitted on 16 Nov 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **Formation universitaire et service de l'État dans les milieux canoniaux à la fin du Moyen Âge**

Dans l'ouvrage dirigé par Hélène Millet sur *Les chanoines au service de l'État en Europe* (Modène, 1992), on peut lire la phrase suivante : « Les choses sont claires : aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, il y eut un rapport extrêmement étroit entre la formation universitaire des chanoines et le service des pouvoirs » (p. 274). Ce constat résulte d'une enquête collective menée à l'échelle d'un certain nombre de diocèses d'Occident, sur la base d'un échantillon de 720 chanoines. Rappelons quelques données :

- Sur ces 720 individus, 480 sont titulaires d'une fonction dans trois grands domaines d'activité, le service des États, celui de l'Église et l'enseignement. Les deux tiers de l'échantillon mènent donc une double carrière, bénéficiaire et séculière.
- Sur 720 individus, 428 – et c'est un minimum – ont fréquenté l'université.
- Les situations locales ne sont pourtant pas du tout uniformes : à même époque, les gradués d'université représentent moins de 40 % des chapitres de Limoges ou Trèves, un peu plus de 50 % à Strasbourg ou Exeter, mais 81 % à Laon, 91 % à Spire et 100 % à York. La proximité géographique d'une université ne semble pas être un facteur d'explication de ces distorsions ; l'essor du nombre des universités à la fin du Moyen Âge et le maintien d'une forte mobilité des gens de savoir mettent la possibilité d'entamer un cursus d'étude à la portée de beaucoup de monde.
- Au-delà de ces différences, il convient de souligner que ces deux groupes, titulaires d'une fonction et d'un grade universitaire, se recoupent très largement. L'échantillon de 720 individus se découpe en effet en trois groupes qui forment chacun exactement un tiers de l'effectif : dans le premier, les chanoines sans fonction connue dans le siècle, les universitaires ne sont que 37 % ; dans le second, les chanoines titulaires d'une fonction, ils sont 65 %, et même 80 % pour le seul XV<sup>e</sup> siècle ; dans le dernier, les chanoines serviteurs des États, ils sont 78 %, et même 87 % pour ce même XV<sup>e</sup> siècle.
- Dernier constat, qui relève de l'évidence : les médecins et les théologiens sont réduits à une portion très congrue chez les chanoines gradués parmi lesquels dominent très largement les simples maîtres en arts et surtout les juristes, ici plutôt canonistes (Allemagne, Scandinavie ou York), là davantage civilistes (France, Exeter).

Depuis la publication de cette enquête, les études canoniales ont prospéré, tant en France avec l'équipe des *Fasti* qu'à l'étranger, comme en témoignent ici même les bilans proposés par nos collègues sur les royaumes nordiques, la Hongrie ou le Portugal.

Afin de voir comment la formation intellectuelle a un effet de levier dans l'entrée des chanoines dans le service de l'État, je propose quelques éléments relatifs au chapitre cathédral d'Angers. Ce cas me semble intéressant car la ville d'Angers est à la fin du Moyen Âge à la fois ville universitaire – de rayonnement régional – spécialisée dans l'enseignement du droit, capitale politique du duché d'Anjou donc d'un État princier, et région restée fidèle au pouvoir royal établi au XV<sup>e</sup> siècle dans le Val de Loire. Pour les clercs, les opportunités d'une activité extra-canoniale ne manquent donc pas – même si les chanoines, astreints en principe à la résidence, n'ont pas vocation à servir l'État –, à condition d'en avoir les compétences intellectuelles.

En quelques chiffres, la situation est la suivante au chapitre d'Angers :

- Entre 1350 et 1510, 442 chanoines sont identifiés dans le chapitre – qui en compte 30.

- Sans tenir compte des simples maîtres en arts, 199 ont acquis un grade supérieur, soit 45 % sur l'ensemble de la période, avec un pic à 60 % entre 1390 et 1430, contre seulement 35 % entre 1470 et 1510.
- Parmi eux, sans surprise, les juristes forment près de 95 % de l'effectif, en majorité civilistes (93, avec 69 utroquistes et 26 canonistes) ; il faut souligner ici qu'à la différence des universités de la France méridionale qui comptent toujours davantage de canonistes que de civilistes, les étudiants du *studium* d'Angers suivant un cursus en lois sont majoritaires (plus de 60 %) dans les *rotuli* envoyés à la papauté en 1378 et 1403. Du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle, le même profil se retrouve chez les évêques, qui émanent pour la plupart des milieux canoniaux ; les prélats qui ont fait des études sont également des spécialistes du droit civil – à l'exception d'un théologien.
- Ces gradués sont très présents dans le siècle : 54 ont enseigné, à Angers ou ailleurs ; 34 ont servi la papauté, essentiellement avant les années 1430 ; mais c'est le service des États qui l'emporte avec 76 individus, presque à égalité entre la monarchie (39) et les États princiers, surtout les ducs d'Anjou (32), mais aussi ceux de Bretagne du fait des effectifs élevés d'étudiants bretons au *studium* d'Angers. Certains se retrouvent engagés dans deux voire trois de ces champs d'activité au fil de leur carrière.

Dans la société médiévale, aucune fonction n'a jamais été réservée aux titulaires d'un grade universitaire et nombre de belles carrières s'expliquent alors – comme de tout temps – par la naissance ou le clientélisme, non par le savoir. Cependant, les sources viennent prouver la force croissante d'un grade comme ressort d'une intégration professionnelle et d'une ascension sociale en rejoignant le service des États. Les circonstances expliquent évidemment que les activités au service de la papauté se raréfient au XV<sup>e</sup> siècle, alors que les chanoines d'Angers continuent à se mobiliser comme serviteurs du roi ou des princes. Certains officient au plus haut niveau de l'État angevin après leurs études : le maître-école Brien Prieur et le doyen Jean de Cherbée, en sus de leur régence, sont tous deux membres de la Chambre des comptes de Louis II d'Anjou jusqu'à leur mort la même année en 1412 ; Alain Lequeu († 1450), simple bachelier en droit canon, est nommé président de la Chambre des comptes d'Anjou par le roi René « par considération des longs travaux, peines, diligences et services » par lui rendus ; Jean Bernard († 1466), docteur *in utroque* en 1424, régent dix ans plus tard, fut chancelier de ce même René entre 1441 et 1450 en même temps qu'archevêque de Tours.

Siège d'un diocèse, ville universitaire et capitale d'une principauté territoriale, la cité d'Angers fut donc un terreau exemplaire pour que les chanoines ne soient pas seulement hommes d'Église, même si tous les membres du chapitre cathédral ne sont évidemment pas concernés. La forte participation canoniale au fonctionnement de l'État moderne est donc manifeste à la fin du Moyen Âge ; si un clerc serviteur de l'État ne cesse pas pour autant d'être au service de l'Église, il convient toutefois de se demander quel genre d'hommes d'Église étaient ces clercs engagés dans les appareils d'État. D'autres questions appellent des recherches plus fines. Par exemple, dans le déroulement d'une carrière, le chanoine l'est-il déjà quand il entre au service d'un État, ou le devient-il seulement plus tard par la recommandation du prince ? Autre exemple : la présence des chanoines au service des États semble décliner au fil de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle ; cette évolution tient-elle seulement à la concurrence croissante des laïcs dans les sphères du pouvoir, ou ne traduit-elle pas aussi une désaffection progressive des milieux canoniaux envers les études universitaires ?

Jean-Michel MATZ  
 Université d'Angers  
 CERHIO (UMR 6258) – PRES L'UNAM